

### Délibération **2023 CS 09** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Contrat de Parc : conception, réalisation et diffusion d'œuvres audiovisuelles de sensibilisation aux spécificités, territoire et actions du Parc naturel régional du Luberon – Demande de financement**

L'an deux mille vingt-trois le 7 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 1<sup>er</sup> février 2023, se sont réunis à l'espace socio-culturel de Rustrel, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 70 votants :
- 43 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 24 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Solange FOUVET, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HODOWICZ, Viviane DARGERER, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel GASQUET, François DUPOUX, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean-Claude OBER, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPELLA

#### **Avait donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON  
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU  
Arlette LEROY à Madame Monique CHABAUD  
Mireille SUEUR à Monsieur Sébastien TROUSSE  
Yolande PRIMO à Madame Monique CHABAUD  
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN  
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI  
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD  
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](https://www.facebook.com/parcduluberon) [i](https://www.instagram.com/parcduluberon) [t](https://www.tiktok.com/@parcduluberon) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

**Monsieur**

Roland PETIET à Madame Pierrette FRIMAS  
Pascal RAGOT à Madame Béatrice GRELET  
Marc DUVAL à Madame Charlotte CARBONNEL  
Alain FERETI à Madame Ghislaine PINGUET  
Serge VANNEYRE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Jacques MACHEFER à MADAME Valérie PEISSON  
Patrick MERLE à Madame Delphine CRESP  
Jean-Pierre GERAULT à Madame Valérie PEISSON  
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Roland GIRAUD  
Patrice VARAIRE à Monsieur Grigori GERMAIN  
Sergio ILOVAISKI-CANO à Madame Viviane DARGERÉ  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

**Etaient excusés :**

**Madame** Véronique MILESI, Adeline LE BARON, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

**Monsieur** Jean-Luc MIOLA, Romain FERRARI, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Théo FONTAINE, Pierre FISCHER

**Etaient absents :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie DELPECH

**Monsieur** Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Antoine SCARDAMAGLIA, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Pierre POURCIN, Christophe MADROLLE, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD,

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Sylvia STEINLE, Didier GARCIA

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" ;

Considérant les critères du Contrat de Parcs proposés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant l'avis positif du Comité de pilotage « Relais du Parc » pour les suites à donner à cette action ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des voix exprimées :

- **ADOpte** le projet de conception, réalisation et diffusion d'œuvres audiovisuelles de sensibilisation aux spécificités, territoire, actions du Parc naturel régional du Luberon, à destination des habitants du Parc et diffusés dans les cinémas du territoire ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

**BUDGET PREVISIONNEL**

RECETTES		DEPENSES	
Région Sud	17 000	Création des œuvres audiovisuelles (réalisation, tournage, montage, sonorisation, post-production)	17 000
Cofinancement producteur délégué	2 000	Communication, diffusion	4 000
Ingénierie Parc	2 000		
TOTAL HT	21 000		21 000
TVA	4 200		4 200
TOTAL	25 200		25 200

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional pour le montant correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente



Dominique SANTON

